

Mes chers fidèles,

La réunion d'hier entre le premier ministre et les représentants des cultes n'a pas abouti à un résultat immédiatement concret. Toutefois, à moins d'une reprise forte de l'épidémie, il est pratiquement admis que le culte public - sous certaines conditions - reprendra le 1er décembre. Ce qui est, d'ores et déjà, une bonne nouvelle !

En attendant, nous vous rappelons ce qui a déjà été mis en place pour nourrir votre vie spirituelle et sacramentelle :

- Du mardi au dimanche, de 9h à 12h, en l'église Sainte-Madeleine, un prêtre (et même deux, le dimanche) se tient à votre disposition pour vous accueillir et répondre à vos demandes, spirituelles et sacramentelles. La permanence de confessions du samedi après-midi (14h30-16h) est également maintenue.

Pour se rendre à l'église, le Conseil d'Etat a précisé qu'il fallait simplement cocher la case "motif familial impérieux", ce déplacement n'étant limité ni dans le temps, ni dans l'espace (le texte parle uniquement de "périmètre raisonnable").

- Tant que le culte public restera interdit dans nos églises, et ce depuis le mercredi 11 novembre - fête de Saint Martin, apôtre des Gaules - une Messe est célébrée chaque soir à 19h, à l'oratoire de la Maison Sainte-Odile, à l'intention de notre communauté : pour que chacun, à l'occasion de cette crise, grandisse dans les vertus de foi, d'espérance et de charité.

- Dans la mesure du possible, les Abbés restent disponibles pour visiter les fidèles qui en auraient besoin - notamment ceux qui habitent à quelque distance de Besançon, afin de leur donner les sacrements.

- **Nouveauté** : dans un communiqué aux "croyants", le ministre de l'intérieur a précisé que les ministres du culte pouvaient recevoir les fidèles de façon individuelle. Les rendez-vous d'accompagnement spirituel peuvent donc reprendre.

Nous restons à votre disposition et vous assurons de notre prière très cordiale en ce temps toujours compliqué de confinement !

En Notre-Dame de la sainte Espérance !

Abbé Jean-Baptiste Moreau